

COMMUNE DE TAGSDORF

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 MAI 2026 à 20H00,**
réuni en séance extraordinaire

Date de la convocation : 3 mai 2026

En fonction : 11 Sous la présidence de Mme Béatrice HANSER, Maire

Présents : 10 M. Alexandre OTT, Mme Christelle OTT-DIETSCH adjoints,
Mmes Corinne PFLIEGER, Aline BOEGLIN, Barbara PORFIRIO,
MM. Didier FORESTI, Vincent WIRTH, Cédric KOENIG, Anthony
FOLZER.

Excusés

avec pouvoir : 1 M. Steve OTT à Alexandre OTT

Secrétaire de séance

Le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nadia DOLECZIK, secrétaire de mairie.

POINT I CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE (2026-30)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de deux parcelles agricoles actuellement libres d'occupation :

- **Section 4 n° 67**, lieudit Dorfgaerten (60,99 ares).
- **Section 4 n° 32**, lieudit Bremenzthal (73,31 ares).

Compte tenu de la date tardive dans la saison culturale et du risque d'installation illicite sur ces terrains, il est de l'intérêt de la commune d'assurer une présence et une exploitation immédiates de ces parcelles.

M. Raphaël OTT, exploitant (EI du Thalbach), se propose pour l'entretien et l'exploitation agricole de ces terres pour la saison en cours. En raison du caractère exceptionnel de cette attribution tardive et de la brièveté de la période, il est proposé de déroger aux tarifs habituels et de consentir à une occupation gratuite jusqu'à la fin de la saison de récolte.

Sur proposition du Maire, et hors la présence de Mme Christelle OTT-DIETSCH, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :**

1. **D'AUTORISER** la mise à disposition à titre précaire des parcelles susmentionnées au profit de M. Raphaël OTT (El du Thalbach), pour la période du **7 mai 2026 au 31 octobre 2026**.
2. **D'APPROUVER** le caractère gratuit de cette occupation par dérogation aux conditions habituelles. Cette gratuité est justifiée par l'intérêt général qui s'attache à l'entretien immédiat des terrains communaux et à la prévention des risques d'occupation sans titre. En conséquence, aucune indemnité d'occupation ni aucun remboursement de taxes ne seront réclamés à l'occupant pour cette période.
3. **DE PRÉCISER** que cette occupation précaire prendra fin de plein droit le 31 octobre 2026, sans formalité préalable ni droit à renouvellement, conformément à l'article L 411-2-3° du Code Rural.
4. **D'APPROUVER** les termes de la convention d'occupation précaire jointe à la présente délibération.
5. **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Annexe : Convention

POINT XII DIVERS

2.1 Remerciements

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de la carte de remerciements reçue et signée par les jeunes accueillis à la salle communale le samedi 2 mai dernier. À la demande de l'abbé Sylvère, la salle avait été mise à leur disposition de 11h à 13h afin de permettre à ce groupe de jeunes, accompagné de leurs animateurs, de prendre leur repas tiré du sac. À l'issue de ce moment convivial, les participants sont partis à la découverte de la Vallée de Hundsbach et des églises du secteur.

2.2 Tirs de nuits des sangliers

Mme le Maire informe le Conseil municipal des éléments transmis par la locataire de chasse Mme Fellmann concernant l'arrêté préfectoral du 24 avril 2026 autorisant la poursuite des opérations de destruction des sangliers, de jour comme de nuit, jusqu'au 1^{er} février 2027.

Cette mesure fait suite aux importants dégâts durant la campagne 2025/2026 et vise à réduire la population de sangliers afin de préserver les cultures.

Sont concernés par ces dispositions les lots de chasse de Hundsbach n° 14801 et de Tagsdorf n° 33301.

2.3 Prochain conseil municipal - Désignation des délégués et suppléants Elections sénatoriales

Mme le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des élections sénatoriales qui se tiendront le dimanche 27 septembre 2026 dans le département du Haut-Rhin, les conseils municipaux sont convoqués **le vendredi 5 juin 2026** afin de procéder à la désignation des délégués et suppléants constituant le collège électoral sénatorial.

Cette date, fixée par le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, présente un caractère impératif.

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance
Nadia DOLECZIK

Le Maire
Béatrice HANSER

ORDRE DU JOUR

du Conseil Municipal de Tagsdorf
du 6 mai 2026 à 20h00 à la mairie-école

POINT I Convention d'occupation précaire

POINT XII Divers

TABLEAU DES SIGNATURES

pour l'approbation du procès-verbal de la séance
du Conseil Municipal de la Commune de Tagsdorf
du 6 mai 2026

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Béatrice HANSER	Maire		
Alexandre OTT	1 ^{er} adjoint au maire		
Christelle OTT-DIETSCH	2 ^{ème} adjoint au maire		
Didier FORESTI	Conseiller Municipal		
Corinne PFLIEGER	Conseillère Municipale		
Vincent WIRTH	Conseiller Municipal		
Cédric KOENIG	Conseiller Municipal		
Aline BOEGLER	Conseillère Municipale		
Steve OTT	Conseiller Municipal		A donné procuration à Alexandre OTT
Barbara PORFIRIO	Conseillère Municipale		
Anthony FOLZER	Conseiller Municipal		